



HAL
open science

Mosquées du Vendredi, pouvoir et différenciation sociale à Ngazidja (Comores)

Sophie Blanchy

► **To cite this version:**

Sophie Blanchy. Mosquées du Vendredi, pouvoir et différenciation sociale à Ngazidja (Comores).
Tarehi, 2004, 10, p 16-24. hal-00613621

HAL Id: hal-00613621

<https://hal.science/hal-00613621v1>

Submitted on 5 Aug 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article publié en 2004, "Mosquée du Vendredi, pouvoir et différenciation sociale à Ngazidja (Comores)", *Tarehi* n° 10, juillet 2004, p 16-24.

MOSQUEES DU VENDREDI, POUVOIR ET DIFFERENCIATION SOCIALE A NGAZIDJA (COMORES)

Sophie Blanchy
Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative
CNRS-Université de Paris X Nanterre

La mosquée du vendredi (*djumwa*), ou mosquée centrale, est une institution de la cité (*mdji*) : il s'avère qu'elle relève de sa loi « coutumière » (*āda na mila*) plus que des règles de la religion (*dini*). Ses règles de fonctionnement illustrent les tensions entre champ coutumier (le politique) et champ du religieux, lui-même entendu comme espace des pratiques religieuses dominantes. Bourdieu (1992) a défini les « champs » comme des espaces sociaux où sont en jeu des pouvoirs (les « capitaux ») et où chacun, avec les atouts qu'il possède, essaie d'acquiescer ou de conserver un position sociale intéressante, pour « exister », pour ne pas être « une quantité négligeable ». Dans un article sur les *darwesh* (Blanchy 2000) j'ai proposé une application de cette notion de champ aux Comores.

Bourdieu (1970), à la suite de Weber, reconnaît à la religion une fonction de conservation de la société dans la mesure où la religion contribue à la « légitimation du pouvoir des dominants » et à « la domestication des dominés ». Cette fonction s'applique à l'ensemble des institutions religieuses, en particulier au « corps des agents spécialisés » par lesquels s'exercent les fonctions politiques de la religion, ici imams, *hatwib*¹, *sheikh*, etc. L'appareil de type bureaucratique de toute religion dominante et normative a des liens avec les autres appareils de pouvoir. Ces relations déjà visibles dans de petites mosquées sont particulièrement importantes en ce qui concerne la mosquée du vendredi, car elle participe de l'exercice du politique, comme le *bangwe* ou place publique, autre lieu institutionnel du *mdji*.

Ce lien n'est pas spécifique à Ngazidja ou aux Comores, ni même au monde musulman, mais il prend dans chaque société des formes particulières. La mosquée du vendredi fait partie de l'architecture du pouvoir qui permet, aux Comores, de lire l'histoire politique des siècles passés. L'assemblée du « vendredi » *djumwa* (au sens de lieu, temps et prière communautaire), comme celle qui se tient sur le *bangwe*, est structurée selon les critères de différenciation sociale à l'œuvre dans la cité ; le pouvoir de parler est réservé à son élite. Les relations hiérarchiques des cités de chaque « pays » (*ntsi*), ancien royaume devenu par la suite canton, peuvent se lire à travers le réseau de dépendance à la mosquée du vendredi de la ville dominantes. Ce pouvoir politique a une dimension religieuse liée à l'idéologie des origines et de la fondation.

¹ Pour ne pas alourdir la lecture des mots en comorien, je les indique au singulier, ici *hatwib* au lieu de *mahatwib*.

L'ARCHITECTURE DU POUVOIR

Les vestiges des anciennes constructions en pierre, et parfois en végétaux, permettent aux archéologues et aux ethnologues de reconstituer l'organisation sociale et politique des établissements humains du passé. Les deux mosquées les plus anciennes actuellement connues aux Comores, celles de Sima et de Domoni (nommée *mkiri wa Shirazi*), à Ndzwani, ont été construites aux XI-XII^e siècles, époque à laquelle apparaissent aussi les premières mosquées sur la côte est-africaine. Ces deux anciennes mosquées ont reconstruites et élargies au XIII^e, ce qui témoigne de l'expansion de l'islam, puis à nouveau reconstruites fin XIV-début XV^e, plus petites, très soignées ; cette évolution montre une différenciation de la société, ces mosquées étant désormais réservées à une élite. Les deux communautés dont elles marquaient le centre étaient en compétition. L'archéologie a recensé les villages satellites qu'elles contrôlaient (Wright 1984, 1992) ; des constructions en végétal ont pu alors exister, dont on n'a pas de trace. A Ngazidja, les plus anciennes mosquées sont celles de Mazuni et de Trelezani (XIII^e siècle), dont ne restent que de rares vestiges. Elles laissent imaginer un ordre social et politique dont on ne sait plus rien, mais on peut lire celui des siècles suivants en observant l'architecture du pouvoir développée dans les villes capitales des anciens royaumes (*ntsi*), architecture dont font partie les grandes mosquées.

Au temps des rois, à partir des XV^e-XVI^e siècles, on distinguait les villes selon qu'elles étaient *mdji wa yezi*, *midji mihuu*, *mdji pvo ndze* (Damir Ben Ali 1989 : 25). La *mdji wa yezi*, « cité du pouvoir », résidence du lignage royal, était caractérisée par une architecture monumentale de pierre, agrémentée de corail et de bois (Blanchy, Damir et Moussa 1989). La mosquée centrale présentait une décoration soignée. Distincte du « palais » des princesses (*djumbe*), la « maison [d'exercice] du pouvoir » (*daho la yezi*) pouvait avoir sa propre mosquée, comme à Ikoni ; dans sa cour, une arche sculptée jouait un rôle dans les rituels royaux et la protection des guerriers. Les tombeaux des rois morts dans l'exercice de leur fonction étaient marqués par un grand pilier cylindrique², ceux des autres rois et des puissants décorés d'une stèle sertie de trois bols en céramique importés. Les *midji mihuu*, « grandes cités », avaient un pouvoir avec lequel le roi devait compter : les chefs de leurs grands lignages s'imposaient auprès de lui comme ministres (*waziri*). Bons guerriers et bons conseillers, ils étaient récompensés en terres. Les « cités de l'extérieur » étaient des villages ruraux dénués de caractère urbain (*ho ndze* signifie aujourd'hui « à la campagne »). Nombre d'entre eux ne possédaient pas, jusqu'à assez récemment, de mosquée « du vendredi » (*djumwa*), et leurs habitants venaient prier ce jour-là dans la grande ville dont ils dépendaient. Aussi n'était-ce pas des cités, *midji*, au sens plein du terme.

H. Pobéguin, résident de France à Ngazidja en 1898, réalisa une série d'excellentes photos et laissa d'intéressantes notes. Bien que rapide et inégale, sa description des villes donne de précieux détails sur leur puissance et leur statut. Par exemple, dans le Mbadjini au sud, il voit à Fumbuni « la « vieille maison » qui était la résidence des « sultans », et à côté la plus ancienne mosquée de la ville entourée des tombeaux de tous les rois qui s'étaient succédés au pouvoir. Il photographie « le palais des princesses » (il s'agit du palais Ntsaweni), auprès duquel se trouvait une mosquée ancienne, avec une porte en ogive et un toit de chaume, donnant sur un espace herbeux, le *bangwe*, bordé d'un *paya la mdji*, sorte de préau où se tenaient les *wanamdji*. Dans le nord, Mitsamihuli, encore entourée de ses hautes murailles flanquées de tours aux angles, possédait deux grandes mosquées carrées. Pobéguin voit l'ancien palais des « sultans » entièrement en ruines, quelques maisons en pierre, certaines à un étage avec terrasse [le climat est très sec, contrairement à celui de Moroni], et une quantité de paillottes. La mosquée du vendredi donnait sur un vaste *bangwe* herbeux sur lequel on

² Les tombes à piliers furent construites sur la côte swahili du XII^e au XVIII^e siècle.

pénétrait par un portique monumental ; en face, le *paya la mdji* était adossé aux remparts. En 1898, les cités étaient démographiquement petites (l'île ne comptait pas 50.000 habitants), mais on y lit clairement la différenciation sociale. Chezani, 275 habitants, jadis capitale du Mbwankuu abandonnée pour Hantsindzi (464 habitants), était à une ville ouverte possédant des maisons en pierre et des mosquées anciennes. De même Buuni, 231 hab., possédait deux mosquées très anciennes et trois ou quatre maisons en pierre ; elle avait été autrefois remplacée comme capitale du Hamahame par Mbeni, ville de 809 habitants qui possédait en 1898 sept mosquées et quelques maisons de pierre à étage. Par comparaison, à Bambadjani, deuxième ville du Hamahame en démographie, 312 hab., « il n'y a que les mosquées qui sont en pierre ».

Djomani est la deuxième ville du Mbude, un royaume passé au XIX^e siècle sous le contrôle du *hinya* Fwambaya de l'Itsandraya ; la ville comptait 487 habitants en 1898, (Ntsaweni la capitale avait 828 habitants), mais Pobéguin ne la décrit pas. J'ai relevé en 2002 que c'est dans la petite mosquée Galawuni, au bord de la mer, réputée être la première de cette cité, que se font les rituels religieux : autrefois ceux du *mwaha*, premier de l'an organisé selon l'année solaire agricole, d'après le *nairuz* persan, avec un décalage³ ; en cas de besoin (*hadja*), le rituel de « protection de la cité » (*hidjabu ya mdji*), avec circumambulation dont la mosquée Galawuni est le point de départ et d'arrivée ; enfin, pour des demandes personnelles. Seules les invocations *dua* prononcées dans cette mosquée peuvent être exaucées, obtenir le *kibala* (facilité accordée par Dieu, de l'ar. *qubûl*). Quand « la cité », c'est-à-dire les Hommes Accomplis, doit s'assembler pour des questions d'importance majeure, il le font à Galawuni, en excluant les *wanamdji* et les « étrangers venus se marier à Djomani » (les non natifs).

Moroni était déjà la plus grande ville en 1898 avec 2144 hab. ; à cette époque elle était encore enfermée dans ses remparts. Pobéguin n'y a pas vu d'autres monuments que « l'ancienne maison de Said Ali » –sans doute le palais Dhwahira, construit en 1893- et « cinq mosquées carrées de style africain blanchies à la chaux ». En 1989 j'ai dirigé les travaux de deux étudiants comoriens de l'Ecole Nationale Supérieure de Mvuni, qui dénombèrent 42 mosquées à Moroni. Il est certain que ce chiffre a encore augmenté, ne serait qu'avec la nouvelle mosquée du vendredi récemment construite. Parmi les cinq mosquées que vit Pobéguin se trouvaient la mosquée de vendredi (ancienne) autrefois carrée et sans étage (les inscriptions sur pierre et sur bois qui s'y trouvent ont été décrites et reproduites dans Blanchy S. & Moussa Said, 1990), la mosquée Mwenye Mkuu (la seule qui n'a subi aucun agrandissement), la mosquée Hassan et la mosquée de Mtsangani ; la cinquième était sans doute celle qu'on voit sur ses photos, accolée au mur de la ville, au nord-est, près d'une porte donnant sur Djumwamdji : elle a été détruite et remplacée par une petite mosquée de quartier. Il y avait également au sud de la ville, hors les murs, une petite mosquée de pêcheurs, au delà du *iko* de l'époque qui se trouvait aux pieds des remparts, sous les fenêtres du palais de Shashanyongo. Ce n'est qu'en 1900 que la princesse Sittina fit construire sous son palais, en bordure de mer, la mosquée de *mdrambwani*.

« ALLER AU MIMBAR »

Les fondateurs de Moroni, les *wenya* Mahatwibu, sont réputés être venus de Mazuni. Leur nom indique qu'ils avaient le monopole de la prédication à la mosquée du vendredi : *huendra mimbarini*, « aller au mimbar » comme on dirait « aller au micro », prendre la parole et pouvoir décider. Ceux qui « vont au mimbar », qui ont la responsabilité du *hutuba*, détiennent en réalité le pouvoir de parler à titre personnel dans une des plus hautes instances de la cité, l'assemblée de prière du vendredi. Historiquement placée sous le contrôle des Gens de la

³ En Iran, dans l'hémisphère nord, le *nairuz* est célébré le 21 mars ; aux Comores il était autrefois fêté à la fin du mois de juillet.

Terre de grands lignages, la fonction de *hatwibu* a longtemps été le privilège d'un lignage particulier dans chaque cité. Le sermon est lu dans un livre qui propose des textes pour toute l'année liturgique islamique. Depuis quelques années, une traduction synthétique en *shingazidja* est présenté par le *hatwibu* avant la lecture du texte arabe. C'est en donnant cette synthèse que le *hatwib* ajoute son commentaire pédagogique ; celui-ci peut s'articuler avec les événements sociaux et politiques survenus dans la cité et dans la région, voire dans le contexte national ou international. Par ailleurs, c'est entre la traduction en *shingazidja* et la lecture en arabe que sont faites les annonces à l'assistance, ou les déclarations délivrées par des « sages », à qui le petit nombre de ceux qui détiennent véritablement le pouvoir confient le soin de parler.

Dans toutes les cités, la fonction de *hatwib* fut un privilège qui se transmettait d'oncle à neveu dans un lignage, selon la règle matrilineaire ; cette situation est en train de changer. A Dembeni, Mbadjini, les *mahatwibu* sont des *wenya* Pondro : seul un membre du lignage, ou à la rigueur un homme qui y avait épousé, pouvait remplir cette fonction. C'est le célèbre maître Hadji Swafaeyn, dont le père était *mnya* Pondro, qui a ouvert la fonction de *hatwib* à tous les matrilignages⁴. Actuellement les trois *mahatwibu*, qui prononcent le *hutuba* à tour de rôle un mois chacun, viennent des lignages Kanyantsini, Shihoni, Tsimbanau. Ils sont tous les trois Accomplis (*wandru wadzima*) bien que ce critère soit déclaré secondaire. Le *hatwib* doit surtout être un homme de paix (*wa amani*), capable d'intervenir dans la vie de la cité pour aider à résoudre les conflits. L'ancien privilège de l'*hinya* Pondro est tombé, mais ses membres prétendent qu'il était propitiatoire (*mwafaka*) et que l'imam, au moins, doit être *mnya* Pondro quand le *hatwib* ne l'est pas. La nièce du cheikh de la *twariqa shadhuliyya* me dit que son oncle, *mnya* Tsinimwamdji, chef de sa maison (*itswa daho*), très respecté, est le premier imam de la cité, et « le premier au *mimbar* » (*ye handani mimbarini*). Autant de déclarations qui montrent l'emblème du pouvoir que représente ce lieu de la parole autorisée.

Cet attribut de propitiation (*mwafaka*) qui s'attache au monopole détenu par un lignage relève tout à fait de ce que Bourdieu (1970) nomme le « travail religieux », effectué par les agents spécialisés – ici les lettrés *wanazoni* – travail de production de l'idéologie religieuse, et notamment de transformation de rapports sociaux – certains lignages sont dominants – en rapport surnaturels – certains lignages sont propitiatoires. A Ikoni, l'attribut de propitiation avait été mis en forme et verrouillé par un *hitima* si ancien que personne ne savait de quand il datait : on aurait fait serment sur le Coran qu'aucun lignage autre que l'*hinya* Mwahiko ne pouvait « aller au *mimbar* ». On dit aujourd'hui que ce privilège s'est trouvé défait quand on a changé le *mimbar* de la mosquée (détruite depuis, hélas, et en reconstruction...), comme si la propitiation était attachée à l'objet, un bel escabeau de bois sculpté symbolisant l'histoire et l'ancienneté, plus qu'à ceux qui en détenaient le monopole. C'est que, en réalité, le lignage s'est éteint récemment. A Itsandra-*mdjini*, les *wenya* Zirumbeni, lignage auquel appartenait le *sheikh* Abdallah Darwesh, ont hérité de la *zawiya* de leur grand-oncle, mais aussi du livre de *hutuba*. Ils expliquent le fait qu'ils monopolisaient le *mimbar* par la forte proportion de lettrés qu'ils ont toujours eu parmi eux. Cette charge leur échappe actuellement à cause de la diminution de ces lettrés. Autant de discours idéologiques, à entendre tels quels ou à comprendre, à l'inverse, comme les conséquences d'une contestation, d'une évolution des rapports sociaux, et de l'arrivée d'acteurs jusque là écartés : les lettrés d'origine ordinaire. On accepte au *mimbar*, en principe, des lettrés *wanamdji*, qui s'empressent de célébrer leur Grand mariage. Mais on refuse toujours énergiquement les lettrés issus du quartier des pêcheurs.

⁴ Entretien avec Boinaidi Youssouf, 2003.

ASSEMBLÉE POLITIQUE ET DIFFÉRENCIATION SOCIALE

En tant qu'institution de la cité (*mdji*), la mosquée du vendredi est située dans le quartier central (*harimwamdji*) habitée par des agriculteurs éleveurs *wandru wa ntsi*, Gens de la Terre. Elle est sous le contrôle direct de leurs *wafomamdji*, « rois de la cité », la classe d'âge et de statut qui dirige la cité. On y tient compte des critères d'assemblée, comme sur la place publique. Grâce à des portes d'entrée distinctes, les *wanamdji* y entraient autrefois séparés des *wandru wadzima*, qui seuls détiennent la pleine citoyenneté, modulée par des grades ; les petites « mosquées des *wanamdji* » qui se trouvent systématiquement en face des anciennes mosquées du vendredi laissent comprendre qu'il y a plus longtemps encore, ils n'étaient pas admis du tout au *djumwa* ; d'autres indices vont dans le même sens, comme le nom du grade *mna ikofia*, acquis dès que le Grand Mariage est célébré, qui marquait autrefois le droit de porter la coiffe *kofia*, et celui d'une ancienne fête de *āda*, *kandu*, qui célébrait le port de cette chemise longue. Dans la grande mosquée, les hommes sont placés selon leur prestige ; la prière ne peut commencer sans que les premiers d'entre eux soient présents, ou excusés. On suit au *djumwa* les règles d'assemblée de la coutume, sans jamais tenir en compte d'un jeu plus moderne, celui des positions dans le gouvernement, qui, ici, ne valent rien. Ce poids de la loi coutumière *mila na ntsi* sur la religion est reconnu ; il n'a pas que des aspects négatifs et permet notamment aux cités de défendre l'islam modéré pratiqué aux Comores contre les dérives intégristes que certains jeunes lettrés formés dans les universités arabes et/ou musulmanes voudraient y introduire. Mais il a longtemps favorisé le maintien d'inégalités qui n'ont pas encore toutes disparu.

A une époque peu éloignée, avant les années quarante, les pêcheurs étaient exclus de la prière du vendredi dans les cités capitales comme Ikoni ou Itsandra-mdjini. Ce n'était plus à cause de l'ignorance qu'on leur avait longtemps reprochée, mais par la persistance et la lourdeur des institutions de classes sociales. Au début du XX^e siècle, dans le quartier des pêcheurs d'Ikoni, des maîtres comme *fundi* Msanazi enseignaient les sciences religieuses... sans pouvoir prier dans la grande mosquée pour autant. Mze Ali wa Nohowa, qui s'était lié d'amitié avec Said Ahmed Zaki, fût le premier pêcheur à pouvoir prendre part à la prière du vendredi, grâce à l'intervention de ce *mfaume*, membre du lignage anciennement royal des Matswa Pirusa . On se souvient aussi de l'exclusion des anciens dépendants du village voisin de Mbashile⁵. Depuis, la mosquée s'est progressivement ouverte à tous sans distinction de quartier ou de métier⁶.

On a toujours dit du pêcheur qu'il était « maudit » car il peine beaucoup pour couvrir ses besoins quotidiens, mais ne peut s'enrichir et « ne fait pas son pèlerinage à la Mecque ». La réalité sociologique est que dans les grandes cités, une différenciation sociale forte a travaillé dans les deux sens. D'une part, elle a fait émerger l'élite des grands propriétaires fonciers, Gens de la Terre (*wandru wa ntsi*) qui parvenaient à dégager un surplus grâce aux conquêtes territoriales, aux prises de guerre, et au travail des dépendants qui leur permettait de stocker du riz et surtout des bœufs pour s'imposer dans leur société par les distributions de *āda*, et s'enrichir par la vente à l'extérieur. D'autre part, elle a également confiné les pêcheurs dans leur spécialité, les rendant dépendants d'une économie de subsistance et de troc, sans leur laisser accès à d'autres sources d'enrichissement. Les techniques de pêche ne se sont transformées que très récemment, permettant de changer d'échelle de production. Les familles de pêcheurs ont de quoi payer les études de leurs enfants, possèdent des voitures, des taxis, diversifient leurs vie économique, envoient de nombreux migrants en France. « Pêcheur » reste une catégorie sociale, mais n'est plus obligatoirement une occupation : de ce groupe sont issus des députés, un ministre (de la pêche), des lettrés ayant fait leurs études religieuses en

⁵ Mbashile possède aujourd'hui une mosquée du vendredi.

⁶ Entretien avec Moussa Issihaka et Hadji Ismaila Abudu, 1997.

Arabie saoudite . Mais les distinctions sociales sont tenaces. Cette infériorisation n'existe pas dans les villages : là, les cultivateurs aux revenus modestes et les pêcheurs, « gens des hauts » et « gens des bas » (*wandru wa djuu* et *wandru wa mbwani*), forment une seule communauté et n'ont qu'une assemblée politique.

Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, les *ulema* d'origine pêcheur prennent la parole de temps en temps dans la mosquée du vendredi d'Ikoni sur des questions communautaires d'ordre religieux, mais les fonctions d'*imam* ou de *hatwib* leur sont toujours inaccessibles⁷. Quand, en 2003, le *hatwib* fit appel à l'entraide pour les travaux de la mosquée, et s'adressa aux *wanamdji* du quartier d'en haut et du quartier central, sans mentionner ceux du quartier d'en bas, il alimentait un conflit latent en laissant entendre que la mosquée n'appartenait pas aussi au quartier des pêcheurs.

Face à cette loi inégalitaire, les vieux pêcheurs réagissent avec fierté. Leur seule manière de lutter contre cette hiérarchie, c'est de la nier : eux aussi invoquent le nombre de lettrés insuffisant pendant longtemps pour justifier leur absence des postes de pouvoir. Deux vieux lettrés du quartier pêcheurs me sont cités en exemple : ils faisaient souvent partie des *wanazioni* pris comme témoins lors des mariages religieux (*wumbiza*) et recevaient la part de viande ou de gâteaux à eux réservée, et nommée *kihatwibu*. Les pêcheurs soulignent le rôle social et juridique de *mashaidi* joué par ces *wanazioni*, qu'ils appellent *mahatwib*, ne pouvant parler du rôle politique du *hatwib* de la prière du vendredi qui leur échappe encore.

LES RÉSEAUX DE CITÉS ET LEUR HIERARCHIE

Il est difficile de dater les premières grandes mosquées. Dans celle de Moroni , la date de 830H/1427-8 figure sur une plaque de fondation en pierre. Il peut s'agir du réemploi, plus tardif, de la plaque d'une mosquée antérieure, car les reconstructions ou les agrandissements ont été réguliers, et ne cessent pas. Celle de Ntsaweni est également datable du XV^e siècle grâce au motif cordé sculpté dans le corail du *mihrab*. D'après la tradition du Mbadjini, la mosquée du vendredi de Fumbuni fut construite par Djumbu Iwuwa, qui a régné fin XVII^e, sans doute de 1695-1716 (Kari-Ngama et al. 2002). Elle fut agrandie en 1970 et les nombreux tombeaux royaux qui l'entouraient, dont certains à piliers, furent détruits (id., ibid. : 235). Une mosquée plus ancienne devait se trouver dans l'ancienne capitale, Bangwa : on en voit des traces sur le site, où malheureusement aucun chantier archéologique n'a été entrepris.

Dans le premier quart du XX^e siècle, il y avait très peu de mosquées du vendredi dans l'île : dans le Bambao par exemple, il n'y avait que celles d'Ikoni et de Moroni⁸ ; dans l'Itsandraya, celles d'Itsandra-mdjini, de Ntsudjini et de Tsidje⁹. Encore récemment, une ville comme Salimani, célèbre par le nombre de ses *sharif*, allait pourtant prier à Ntsudjini le vendredi. Ce jour-là, chaque grande cité voyait affluer des gens venus de tout le « pays » dont elle était la capitale : il ne s'agissait en réalité que des représentants de chaque communauté, *wafomamdji* chez eux (classe des Rois de la cité), chefs de maisons, libres et cultivateurs. C'étaient ces mêmes hommes qui faisaient partie des assemblées tenues en cas de conflit dans les différents « pays » ou dans l'île entière. Aussi la fonction politique du « vendredi », *djumwa*, (de l'arabe *djama'a*, assembler, et *djum'a*, vendredi), englobait la fonction religieuse à laquelle elle est intimement liée.

⁷ Une enquête récente a montré qu'à Anjouan où la stigmatisation des pêcheurs n'existe pas, 16% d'entre eux exerce une responsabilité religieuse au niveau du village entier, très peu à Moheli et aucun à Ngazidja ; mais dans cette dernière île, ils sont plus solidaires et plus spécialisés. ENSAR, 1995.

⁸ Communication orale de Moussa Issihaka.

⁹ Communication orale de Damir Ben Ali.

La prière communautaire du vendredi nécessite la présence d'au moins quarante musulmans lettrés libres et natifs du village, parmi lesquels sont choisis un muezzin pour l'appel, un imam pour la direction de la prière et un *hatwib* pour prononcer l'homélie en arabe (*hutba*) tirée du livre spécialisé. La création d'une mosquée du vendredi est donc soumise à deux conditions : présence de quarante « lettrés » (*wanazioni*) connaissant suffisamment les textes des prières, et autorisation donnée par les lettrés de la communauté de tutelle, qui accorde ainsi une sorte d'indépendance religieuse et politique à ceux qui désormais ne viendront plus chez eux le vendredi. Cette création de l'institution se dit *hukaza e djumwa, hudjimiza e djumwa*.

La multiplication des mosquées du vendredi au XX^e siècle a été possible grâce au développement de l'instruction religieuse dans la population comorienne ; elle a marqué l'autonomisation des cités comme entités politiques les unes vis à vis des autres. Les chantiers de mosquées mis en œuvre par la fondation islamique Al Haramain devraient permettre « l'équipement » des moindres villages, favorisant ainsi l'indépendance et l'égalité théorique de chaque communauté, jusqu'à la plus modeste.

La composition de l'assemblée dans la mosquée du vendredi de la grande ville reflétait autrefois cette hiérarchie des cités, qui se combine, encore aujourd'hui, à l'apparente égalité créée par le système d'âge, de génération et de statuts. Les hommes de la grande ville, les Pères (*wandru wababa*) ou Accomplis (*wandru wadzima*), puis à une certaine époque les Fils (*wanamdji*) également, assistaient à la prière du vendredi ; les représentants des petites cités, choisis parmi les plus titrés des « rois » (*wafomamdji*), les seuls à venir, recueillaient les informations sur la vie politique et sociale de leur région, et leur passage hebdomadaire entretenaient leur lien de dépendance envers cette ville.

Le développement des mosquées du vendredi a commencé après la guerre de 14-18 avec le retour de Comoriens de Zanzibar. Ces migrants avaient fait de bonnes études religieuses, et plusieurs d'entre eux ouvrirent alors des écoles coraniques. Les villes moyennes dépendantes des grandes cités pour le vendredi envoyèrent leurs jeunes se former dans une des quatre capitales de la côte ouest où se concentraient les centres de formation, notamment à Moroni¹⁰. Bin Sumeth lui même, d'Itsandra-mdjini, enseignait à Moroni où il s'était marié. La compétition des localités pour avoir chacune sa mosquée du vendredi s'amplifia avec les années, et du temps du grand mufti Said Mohammed Abderemane, on voyait de petits villages envoyer un groupe d'étudiants se former, dans le but d'établir la prière du vendredi chez eux avant leurs voisins. Cette compétition joue aujourd'hui sous une forme comparable, à travers les chantiers d'agrandissement des mosquées du vendredi.

Fundi Hatwibu Amadi, *mnya* Pondro et ancien *hatwibu* à Uroveni (Mbadjini), se souvient de la construction de la mosquée du vendredi de son village, vers 1935. Auparavant, les représentants d'Uroveni allaient à celle de Fumbuni. Il y en avait aussi celles de Dembeni, Nyumamilima, Male, ou Shindrini. Il évoque les trois générations de lettrés qui se succédèrent au XX^e siècle : Swalihi wa Kombanyungo, son grand-père, qui avait fait des études à Ungudja (Zanzibar) et avait enseigné à son retour, d'abord à Mayotte puis ici ; ses quatre fils, « nos pères » dit-il, *wanazioni* qui ont établi le « vendredi » ; puis « nous, qui avons agrandi la mosquée en 1986 ».

Quelques petits villages du Mbadjini n'ont pas encore de « vendredi » : Famare (village libre mais trop petit, « vendredi » à Nkurani), Mlimani, Midjendjeni (qui va à Ndzwani, de création récente), et Ifundihe sha djuu. Cet ancien village de dépendants va prier à Uziwani ou à Ifundihe sha mbwani.

La prière du vendredi a été établie à Ifundihe sha mbwani en 1946, dans une mosquée existante ; la date de 1953 inscrite sur la citerne montre que cet équipement a été rajouté, puis

¹⁰ Mbeni a joué également un rôle important.

la mosquée du vendredi a été refaite en 1980. Auparavant, les dirigeants du village, chefs de maison (*itswa daho*) et *wafomamdji*, lettrés (*wanazoni*, *maulama*), issus des deux principaux lignages, allaient prier à Uziwani¹¹. Quand ils disposèrent des quarante lettrés capables de faire la prière communautaire, de la diriger éventuellement, ils décidèrent « d'établir le vendredi » (*hukaza e djumwa*) chez eux.

Ces quarante hommes étaient, pour une bonne part, d'anciens élèves de Sudjauma Djumbefumu wa Fefumu, né d'une femme d'Ifundihe et d'un homme de Ntsudjini. Son père était le demi-frère paternel du dernier roi de l'Itsandraya, Msafumu ben Fefumu¹². Sudjauma fit des études poussées à Ntsudjini, chez son père, jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, puis il vint s'établir à Ifundihe, où il créa la première prière de l'Ide. Il arriva à Ifundihe le 15 du mois de *ramadhan* : le 17, il fut marié (*haumbiziwa*) à une jeune fille du village nommée Mhaza. On peut placer cet épisode au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, en s'appuyant sur la date de la mort en captivité du roi Msafumu (1883), qui était le frère cadet du père de Sudjauma, Djumbefumu. Les grands lettrés sont généralement vite captés par les communautés qui cherchent à les fixer chez eux en leur donnant une fille en mariage ; de même, les rois et leurs parents étaient des maris convoités. Sudjauma réunissait ces deux « capitaux ». Les villages qui réussissent à s'attacher un maître célèbre, en le mariant à une de leurs filles, se flattent de la présence d'un homme qui non seulement engendre dans la communauté, mais aussi forme de nombreux élèves. On ne sait rien des circonstances qui avaient amené son père Djumbefumu à épouser une femme d'Ifundihe. Les enfants que les *wafaume*, membres d'un lignage royal, donnaient aux maisons où ils épousaient, rehaussaient le prestige de ces dernières, d'autant plus si elles étaient modestes. Quand ils étaient *sharif*, ils transmettaient à leurs enfants leur statut, et ceux-ci recevaient une bonne éducation (coranique, la seule qui fût dispensée à cette époque dans le cercle restreint des grandes familles). Par la suite Djumbefumu laissa son fils Sudjauma revenir dans le petit village de sa mère. Ses demi-frères maternels furent sans doute ses premiers élèves car ils étaient parmi les premiers lettrés du village. Sudjauma se maria aussi à Dembeni et à Tsinimwashongo et installa ses trois femmes près de ses champs, dit-on, côte à côte dans une même maison à l'écart du village.

Il était arrivé à Ifundihe muni de la bénédiction des différents maîtres qui l'avaient formé à Ntsudjini. Il apportait aussi de la grande cité des nattes de prière, qu'il plaça dans la mosquée pour la première prière de Ide, au cours de laquelle il prononça un *hutuba*. Prière de Ide, certes, mais pas encore celle du vendredi. Néanmoins, c'est un premier niveau d'identité pour un village que de célébrer cette fête, la véritable maturité et l'indépendance de la communauté se traduisant par le *djumwa*. Dans son mémoire consacré à la rivalité entre deux villages du Mbude, Djongwe et Simbusa, Mohammed Youssouf Tamou (1990) souligne l'importance et la signification de ces deux prières pour les relations politiques entre cités. Le deuxième village, ayant dû se déplacer, s'est rapproché de Djongwe et a perdu sa capacité à organiser la prière du vendredi, ce qui a été ressenti douloureusement par les habitants. L'étudiant note à cette occasion que toute cité est fondée sur six institutions fondamentales : le système d'âge, la place publique, le chef de village, la prière de Ide, celle du vendredi, et le marché.

A Ifundihe, Sudjauma oeuvra dans le sens de la propagation de l'islam, et islamisa un dispositif rituel de protection symbolique ancien qui était en place : les pierres *ntsidawe* et les poteaux *vundze*, en y faisant inscrire des textes coraniques. Sur les bois, qui étaient au nombre de vingt-huit et furent enterrés dans le sol du *bangwe*, fut marquée la sourate « *Ha Mim* » (sourate 49, al-Ahqâf), et sur les pierres, qui furent passées à la chaux, la sourate « *baraa'tun*

¹¹ Entretien avec Amada Mshinda, 2003.

¹² Fe Fumu avait eu le titre de Ntibe (Martin, 1983). Un autre de ses fils, Fumbavu, avait régné avant Msafumu. Les demi-frères de même père peuvent être de condition sociale fort différente, puisqu'un homme du premier lignage comme Fe Fumu, pouvait épouser dans tous les autres jusqu'au plus modeste. On ne connaît pas la position sociale exacte de son fils Djumbefumu, ni son lignage, mais il vivait à Ntsudjini.

min allahi wa rasulih » (sourate 9, at-Tawba), dont la puissance particulière viendrait de ce qu'elle ne débute pas par la *basmala*. Une première génération de lettrés, élèves de Sudjauma, se constitua au début du XX^e siècle: elle comprenait ceux qui seraient choisis pour faire le *hutuba*. C'étaient des « hommes forts » du village, issus du *hinya* Gobani. L'un d'eux, un enseignant coranique, avait fait la deuxième guerre mondiale et parlait un peu le français. Le fils d'un autre s'est longtemps occupé de l'accueil des pèlerins comoriens en Arabie Saoudite. Une deuxième génération partit ensuite étudier à Ikoni . L'un d'eux avait étudié à Uziwani auprès du maître Iburahima Moussa, puis auprès du cadî de Dembeni, originaire d'Itsandra-mdjini. Ce sont ces autorités, le cadî et les maîtres confirmés, qui donnèrent l'autorisation aux villageois de célébrer le « vendredi » et parrainèrent la première assemblée. L'établissement du « vendredi » dans une ville ou un village lui confère une sorte de reconnaissance de son statut dans le « pays », sans effacer totalement les liens de dépendance, la hiérarchie, entre ces villes.

Pour choisir entre eux celui qui ferait le *hutuba* en premier, les gens d'Ifundihe allèrent consulter un de leur concitoyen, Mze Katibu, un *mwalimu* réputé et respecté, qui se trouvait alors chez sa femme à Mohoro Tous les rituels protecteurs et les calculs astrologiques qu'il entreprenait étaient efficaces, aussi était-il marié dans de nombreuses cités du Mbadjini et de la côte est. Ses descendants donnent avec fierté la liste de ces villes, dont le nombre et la position géographique traduit le charisme du maître et le territoire sur lequel il opérait, à une époque où l'on se déplaçait à pied par des sentiers à travers toute l'île .

« Aller au *mimbar* » apparaît immédiatement comme un enjeu local important , exposé à la jalousie et aux agressions. Mais pour ceux qui acquièrent cette dignité et ce pouvoir, il faut savoir à quel code de conduite, à quelles normes, on doit désormais se tenir. Plus que de la lecture d'un texte, il s'agit du droit de parler dans une assemblée, et de le faire au nom d'une norme religieuse liée au politique. Le *hatwib* parle sous contrôle, il peut être chassé s'il ne reflète plus l'opinion des dirigeants de la cité, ou s'il n'œuvre pas pour l'apaisement des conflits.

LA CITÉ COMME UNITE POLITIQUE.

En tant que lieu d'assemblée de la cité, la mosquée du vendredi remplit une fonction vis à vis du sentiment d'identité et de l'exercice de la citoyenneté. Les flux anciens qui amenaient à la mosquée de la grande cité les représentants des villages dépendants, ont laissé la place à une circulation inverse : les gens de toute l'île installés à Moroni pour leur travail regagnent chaque vendredi leurs cités respectives, où leur présence à la prière montre leur appartenance à la communauté.

La nouvelle grande mosquée de Moroni, hors les murs, au sud de la vieille ville, a été mise en service au tournant du XXI^e siècle. C'est la première fois qu'une ville comorienne a deux mosquées du vendredi, car l'ancienne est toujours utilisée. Ce changement marque la fin d'une époque, celle où la cité comme entité politique homogène s'assemblait au complet, par ses instances représentatives, à l'occasion de cette prière communautaire. De ce fait, les critères du *āda na mila* y pèsent moins : quelques notables d'un quartier autrefois dépendant y sont désormais admis dans les premières rangées aux côtés de ceux du quartier central.

Les chantiers des mosquées du vendredi peuvent être un langage dans lequel exprimer les rivalités politiques ou les clivages, comme le montre le cas de Dembeni. Dans cette ville d'altitude, la mosquée du vendredi se trouve dans le quartier « d'en bas » qui a en tire un avantage symbolique énorme : les habitants sont « sur le lieu », qu'il faut entendre comme le lieu de fondation, l'origine et le cœur de la ville. Ce sont eux qui parlent sur le *bangwe* , et ceux « d'en haut » ne sont pas toujours pris en compte. La grande mosquée est en rénovation ;

les quartiers sont en conflit, et ceux « d'en haut » interrompent leurs cotisations pour se mettre à construire, eux aussi, une mosquée de si grande taille qu'elle laisse soupçonner un projet de vendredi. Ceux « d'en haut » s'exclament qu'ils préféreraient alors plutôt aller prier à Mbude, à Tsinimwashongo (des villages plus petits) ou même à Moroni !...

A cause de ce pouvoir de la mosquée comme cœur de la cité et lieu de fondation, bien des populations ont détruit leur grande mosquée pour pouvoir la refaire au même emplacement. La ville de Moroni, contrainte par l'exiguïté de l'espace disponible, et peut-être sensible à la dimension historique et architecturale de son principal monument –les autres étant laissés à l'abandon-, a fait le choix de construire à l'extérieur (du centre historique, autrefois *intra muros*), et grâce à l'aide de « l'extérieur », un émirat arabe. L'ancienne mosquée, déjà plusieurs fois rénovée au cours du XX^e siècle, n'a donc pas été détruite.

D'aucuns pensent qu'il eut été néfaste de la faire disparaître, car la puissance de Moroni, devenue capitale du pays moderne, tenait autrefois aux formules religieuses protectrices gravées sur les poutres les plus anciennes de la mosquée du vendredi: sceau de Salomon et invocation des « cinq » de la famille du Prophète.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX CITES

BLANCHY, S. (2000). Les Darwesh aux Comores (île de Ngazidja). Systèmes de valeurs et stratégie: de l'idéal islamique à la réalité sociale. L'extraordinaire et le quotidien. Variations anthropologiques, Hommage au Professeur Pierre Vérin. C. Allibert and N. Rajaonarimanana. Paris, Karthala: 217-241.

BLANCHY, S., B. A. DAMIR, et MOUSSA S. (1989). Guide des monuments historiques de la Grande Comore (Moroni, Ikoni, Itsandra-mdjini, Ntsudjini). Moroni, CNDRS.

BLANCHY, S. and S. MOUSSA (1990). "Les inscriptions religieuses et magico-religieuses sur les monuments de la Grande Comore. Le sceau de Salomon." Etudes Océan Indien n°11: 7-62.

BOURDIEU, P. (1971). "Genèse et structure du champ religieux." Revue Française de Sociologie XII: 295-334.

BOURDIEU, P. and L. J. D. WAQUANT (1992). Réponses. Pour une anthropologie réflexive. Paris, Le Seuil.

DAMIR, B. A. (1989). "Approche historiques des structures administratives des Comores." APOI (Annuaire des Pays de l'Océan Indien) 1986-1989 XI: 17-42.

ENSAR (1995). Projet Thonier Régional II, étude socio-économique sur la pêche artisanale aux Comores. Rennes.

KARI-NGAMA, A. TABIBOU, et al. (2002). Flamme vive éblouit mais ne dure. Histoire de Ngazidja, du Mbadjini et du matriclan royal Mdo'mbozi. Peymeynade, Editions Djahazi.

MARTIN, J. (1983). Comores, quatre îles entre pirates et planteurs (2 vol.). Paris, L'Harmattan.

MOHAMMED, Y. T. (1990). Une fusion de deux villages: Simbusa Mbude et Djongwe. Mémoire de l'Ecole Supérieure de Mvuni, Comores.

SAID-ATTOUMANI and SAID-ABASSE (1989). Les inscriptions religieuses dans les mosquées de la ville de Moroni. Mémoire de l'Ecole Supérieure de Mvuni, Comores.

WRIGHT, H. T. (1984). "Early Seafarers of the Comoro Islands: the Dembeni phase of the IXth-Xth centuries." Azania XIX: 3-60.

WRIGHT, H. T. (1992). "Early Islam, oceanic trade and town development on Nzwani: the Comorian Archipelago in the XIth-XVth centuries A.D." Azania XXVII: 81-128.